

Eléments du barème	Valorisation	Pièces justificatives à fournir	Observations
Enfants	4 points	*Photocopie complète du livret de famille <u>ou</u> extrait d'acte de naissance de l'enfant	Par enfant âgé de moins de 18 ans au 01/09/19 et né au + tard le 01/03/19
Rapprochement de conjoint	15 points	<p>*Photocopie complète du livret de famille</p> <p>*Extrait d'acte de naissance de l'enfant</p> <p>*Justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens du Pacs <u>et</u> l'extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs</p> <p>*Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité principale du conjoint (contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les personnels de l'éducation nationale, une attestation d'exercice - pour les professions libérales : attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers - pour les chefs d'entreprise, commerçants, artisans et autoentrepreneurs : attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers <u>ainsi que</u> toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (ex : déclaration récente du montant du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves récentes de commercialisation de produits ou de prestations). <p>*Copie d'écran de l'application Via Michelin précisant le trajet le plus court en kilomètres de l'adresse d'affectation de l'agent à l'adresse de la résidence professionnelle du conjoint.</p>	Au sein du département, distance minimale de 80 kms entre le lieu d'affectation de l'enseignant (établissement) et l'adresse de la résidence professionnelle du conjoint.

Eléments du barème	Valorisation	Pièces justificatives à fournir	Observations
Autorité parentale conjointe (parents séparés)	15 points	*Photocopie complète du livret de famille *Extrait d'acte de naissance de l'enfant *Décision de justice concernant la résidence de l'enfant (pas d'attestation sur l'honneur) *Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement. *Justificatif de domicile des deux parents daté de moins de 2 mois au 1 ^{er} mars 2019.	Au sein du département, distance minimale de 40kms entre le lieu d'affectation de l'enseignant et le lieu de travail de l'autre parent.
Parent isolé (veuf/ve, célibataire,...)	15 points	*Photocopie complète du livret de famille *Extrait d'acte de naissance de l'enfant *Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou des enfants mineurs) *Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature,...)	Au sein du département, distance minimale de 20kms entre le lieu d'affectation de l'enseignant et la commune susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant.
Situation de handicap	10 points	*La RQTH en cours de validité de l'agent doit être enregistrée dans son dossier informatique avant la fermeture du serveur (prendre contact avec votre gestionnaire paye DSDEN33).	Bonification automatique
	250 points	Sous enveloppe cachetée à l'attention du Médecin de prévention : *la RQTH en cours de validité de l'agent, du conjoint ou de l'enfant *Tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou de l'enfant malade. *S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier.	Bonification accordée uniquement sur avis du médecin et appliquée sur les vœux retenus par le médecin.

Eléments du barème	Valorisation	Pièces justificatives à fournir	Observations
Ancienneté Générale de Service	5 points par an 5/12 ^{ème} points par mois 5/360 ^{ème} points par jour		Calculée automatiquement au 31/12/2018.
REP, Classe Unique, Politique de la Ville	3 ans : 15 points 4 ans : 20 points 5 ans et + : 30 points		Exercice continu dans la même école ou le même RPI Calcul automatique
Mesure de Carte Scolaire	75 points		En plus de la bonification, l'enseignant sera prioritaire sur un poste vacant dans la même école.

 : **Votre attention est appelée sur le fait que les fausses déclarations peuvent entraîner des sanctions disciplinaires.**

Discriminants

- 1) AGS
- 2) Nombre d'enfant
- 3) Ancienneté sur le poste
- 4) Age
- 5) Rang du vœu